



Anabel ROY
Secrétaire Départementale du SE-Unsa 87
23 rue de Belfort
87 100 LIMOGES
06 08 99 19 36

Limoges, le 14 novembre 2022,

A Mme La Rectrice de l'Académie de Limoges,

Madame la Rectrice,

En juin dernier, vous vous êtes adressée aux écoles de votre Académie pour leur indiquer que certaines d'entre elles seraient concernées durant l'année scolaire 2022/2023 par le dispositif d'auto-évaluation. Par la même occasion, vous les avez informées que ce temps de travail serait « pris » sur la deuxième journée de pré-rentrée, ainsi que sur la journée de solidarité. Vous avez donc estimé ce travail à 12 heures. Or, lors de la réunion d'informations sur ce dispositif qui s'est tenue le 9 novembre dernier à la DSDEN de Haute-Vienne, il a été fait état d'un volume de travail de 20 heures nécessaire à cette évaluation. A ces journées de pré-rentrée et de solidarité ont donc été ajoutées 8 heures de conseils de maîtres et de cycles.

Ceci pose plusieurs problèmes : 8 heures de moins de conseils de maîtres est un volume considérable au regard du nombre important de sujets traités dans ces réunions, notamment avec le nombre d'élèves en difficulté très important dans certaines écoles concernées cette année par l'évaluation.

En tant que représentants des personnels, nous avons pris l'attache de plusieurs collègues concernés cette année par l'évaluation et le constat est sans appel : non seulement les heures que vous mentionnez comme devant être dédiées à la préparation de l'évaluation sont déjà largement consommées avant même que le travail ne commence, mais elles sont en plus largement insuffisantes.

Nous avons déjà porté la demande en fin d'année scolaire dernière, et réitéré en septembre de cette année auprès de Mme l'IA-DASEN de Haute-Vienne, mais réponse nous a été faite que la décision vous revenait à vous : nous venons donc vous demander que tous les collègues concernés cette année par l'évaluation d'école soient exemptés d'animations pédagogiques.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que les réalités de nos territoires sont bien différentes d'une école à l'autre : aussi certains collègues en regroupement pédagogique notamment devront, pour cette évaluation, se déplacer afin de se coordonner et de rédiger l'évaluation, et ce, sans ordres de mission et donc sans frais de déplacement.

Enfin, la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 *pour une École de la confiance* prévoyait que cette évaluation serve de base à l'actualisation ou au renouvellement des projets d'école. Projets d'écoles qui ont été totalement renouvelés lors de l'année scolaire dernière pour l'ensemble des écoles de la Haute-Vienne. Dans ce contexte, les évaluations d'écoles représentent donc des travaux entiers et nouveaux à rédiger par les équipes enseignantes.

En conclusion, certaines académies ont d'ores et déjà fait le choix d'intégrer les heures de travail sur les évaluations d'école dans le volume des 108 heures, et nous venons vous demander par ce courrier, Madame la Rectrice, de faire de même.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande forte des collègues, je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Anabel ROY,
Secrétaire Départementale du SE-Unsa 87